

Dites **oui** au test de dépistage du VIH.



**oui**

Nous **demandons** à tout le monde.  
C'est la loi.

## Faits importants à savoir avant de faire un test de dépistage du VIH :

- Le VIH est le virus qui provoque le SIDA. Il peut être transmis lors de relations sexuelles non protégées (anales, vaginales ou orales) avec quelqu'un qui est atteint du VIH, par contact avec du sang infecté par le VIH en partageant des aiguilles (piercing, tatouage, matériel pour injection de drogue y compris des seringues), ou par les femmes infectées par le VIH à leurs nourrissons pendant la grossesse, l'accouchement, ou l'allaitement.
- Il y a des traitements contre le VIH/SIDA qui peuvent aider à rester en bonne santé.
- Les gens atteints du VIH/SIDA peuvent avoir des pratiques sans risque pour protéger les autres de l'infection. Les pratiques sans risque protègent aussi les gens atteints du VIH/SIDA des infections par des souches différentes du VIH.
- Le test de dépistage est volontaire et peut être fait dans un centre de dépistage public sans donner votre nom (dépistage anonyme).
- De par la loi, les résultats de tests de dépistage du VIH et autres renseignements s'y rapportant restent confidentiels (privés).
- La discrimination sur la base du statut VIH d'une personne est illégale. Les personnes victimes de discrimination peuvent obtenir de l'aide.
- Le consentement pour test de dépistage du VIH reste actif jusqu'à son retrait verbal ou écrit. Si le consentement a été donné pour une période de temps spécifique, le consentement est seulement valable pour cette période de temps. Vous pouvez retirer votre consentement à n'importe quel moment.

## Le test de dépistage du VIH est particulièrement important pour les femmes enceintes.

- Une mère infectée peut passer le VIH à son enfant pendant la grossesse, l'accouchement, ou l'allaitement.
- Il vaut mieux connaître votre statut VIH avant ou au début de votre grossesse pour pouvoir prendre des décisions importantes concernant votre santé et la santé de votre bébé.
- Si vous êtes enceinte et que vous êtes atteinte du VIH, il y a des traitements disponibles pour votre propre santé et pour empêcher de passer le VIH à votre bébé. Si vous êtes atteinte du VIH et que vous ne recevez pas de soins, vous avez une chance sur quatre de passer le VIH à votre bébé. Si vous recevez des soins, le risque de passer le VIH à votre bébé est beaucoup plus bas.
- Si vous ne faites pas le test pendant la grossesse, votre fournisseur recommandera de vous faire dépister pendant l'accouchement. Dans tous les cas, votre bébé sera testé après la naissance. Si le test de votre bébé est positif, cela veut dire que vous êtes atteinte du VIH et que votre bébé a été exposé au virus.

## **Si votre test de dépistage du VIH est positif :**

### **La personne qui vous fait subir le test fixera, avec votre permission, un rendez-vous de suivi avec votre fournisseur de soins médicaux.**

- Si votre test de dépistage du VIH est positif, tout sera fait pour vous mettre directement en contact avec des services de soins primaires, de prévention, de soutien et des services partenaires.
- Cela ne suffit pas que la personne qui vous fait subir le test vous donne les coordonnées d'un Centre désigné pour le SIDA (DAC) ou d'un fournisseur de soins avec une expérience dans le domaine du VIH. Elle doit vous mettre directement en relation avec un service de soins primaires.
- Le professionnel de la santé qui a fait le test doit fixer, avec votre permission, un rendez-vous de suivi médical pour le traitement du VIH. Le rendez-vous est volontaire.

### **Votre fournisseur de soins médicaux vous parlera concernant la notification de vos partenaires sexuels ou ceux avec qui vous partagez des seringues.**

- Vos partenaires ont besoin de savoir qu'ils ont peut-être été exposés au VIH pour qu'ils puissent faire le test de dépistage et recevoir des soins (s'ils sont atteints du VIH).
- Si cela vous gêne d'informer vos partenaires tout(e) seul(e), votre fournisseur de soins médicaux peut les informer (soit en votre présence, soit sans vous).
- Les conseillers du Département de la Santé (Spécialistes des Services Partenaires) peuvent également aider à informer vos partenaires sans jamais leur dire votre nom.
- Si votre fournisseur de soins médicaux connaît le nom de votre époux/épouse ou autre partenaire, il/elle doit rapporter son nom au Département de la Santé.
- Pour garantir votre sécurité, le Spécialiste des Services Partenaires ou votre fournisseur de soins médicaux vous posera des questions sur le risque de violences conjugales pour chaque partenaire qui doit être informé(e).
- S'il y a un risque, le Spécialiste des Services Partenaires ou votre fournisseur de soins médicaux n'informeront pas les partenaires tout de suite et vous aidera à obtenir de l'aide.

### **Si votre test de dépistage du VIH est négatif, le fournisseur de soins qui vous donne ce résultat négatif vous donnera les informations importantes suivantes :**

Si le résultat du test d'anticorps du VIH est négatif, cela veut presque toujours dire que vous n'êtes pas infecté(e) par le VIH. Cependant, vous devez comprendre ce qu'un résultat de test de dépistage du VIH veut dire et qu'il faudra peut-être refaire le test.

## **Pourquoi vous avez peut-être besoin de refaire le test du VIH.**

La période de temps entre l'exposition au VIH et le moment où l'infection par le VIH peut être détectée par un test est appelée « délai de séroconversion ». Pendant cette période, une personne infectée est atteinte du VIH et peut le transmettre à d'autres personnes, même si son test de dépistage du VIH est négatif. Si vous avez eu des comportements à risque pendant les trois mois avant votre test de dépistage du VIH, vous devrez refaire le test trois mois après la dernière exposition possible. Votre fournisseur de soins répondra à toute question que vous pouvez vous poser concernant la répétition du test.

## **Vous devez quand même vous protéger de l'infection au VIH.**

Même si votre test de dépistage du VIH est négatif, continuez à vous protéger de l'infection au VIH. N'ayez pas de relations sexuelles non protégées et ne partagez pas d'aiguilles, seringues, ou autre matériel d'injection de drogue avec quelqu'un qui est atteint du VIH ou dont vous ne connaissez pas le statut VIH. Ne partagez pas d'aiguilles pour perçage d'oreille, piercing, ou tatouage. Vous pouvez attraper le VIH si quelqu'un atteint du VIH a utilisé l'aiguille avant vous.

## **Si vous avez des relations sexuelles :**

Utilisez un préservatif masculin ou féminin en latex. Les préservatifs aident à empêcher l'infection par le VIH si vous les utilisez comme il faut, à chaque fois que vous avez des relations sexuelles. Vous pouvez acheter des préservatifs dans les supermarchés, les drugstores et sur Internet. Dans la ville de New York, les préservatifs sont gratuits dans certains magasins, certaines sociétés, organisations de quartiers et cliniques. Pour obtenir une liste des organisations participantes, allez sur [nyc.gov/condoms](http://nyc.gov/condoms).

## **Si vous vous injectez de la drogue :**

- Utilisez des aiguilles et du matériel neuf à chaque fois que vous vous piquez.
- Ne partagez jamais aiguilles, seringues ou matériel.
- N'achetez jamais de seringues dans la rue, même si elles ont l'air neuves.
- Si vous avez au moins 18, vous pouvez acheter des aiguilles dans beaucoup de drugstores.
- Des programmes d'échange d'aiguilles fournissent des aiguilles gratuitement. Voir 'More Information and Help' pour en savoir plus sur les programmes d'échange des seringues dans la ville et l'État de New York.

Si vous êtes sous l'emprise de l'alcool ou de la drogue, vous serez moins capable de penser à vous protéger et protéger les autres du VIH. L'usage de drogues diminue votre capacité à prendre des décisions pour avoir des relations sexuelles moins risquées et utiliser des seringues et du matériel propres.

**Pour obtenir plus de renseignements et de l'aide :**

**Site Internet du Département de la Santé de l'État de New York :**

[www.health.ny.gov/diseases/aids/publications](http://www.health.ny.gov/diseases/aids/publications)

**Lignes d'assistante téléphonique de l'État de New York sur le VIH/SIDA (gratuite) :**

Anglais : 1-800-541-AIDS

Espagnol : 1-800-233-SIDA

ATS : 1-800-369-2437

Les personnes souffrant de problèmes auditifs ou de difficultés d'élocution peuvent utiliser le Système de relais de New York en composant le 711 ou

1-800-421-1220 et demander à l'opérateur de composer le 1-800-541-2437

**Test de dépistage gratuit et anonyme :**

Pour obtenir des renseignements sur le VIH, se faire orienter ou pour savoir comment obtenir un test de dépistage du VIH GRATUIT sans avoir à donner votre nom et sans avoir à attendre un rendez-vous, appelez le programme régional le plus proche du comté où vous vivez :

Programme de dépistage anonyme du VIH de la Région du Capital District :  
1-800-962-5065

Programme de dépistage anonyme du VIH de la Région de l'ouest (région de Buffalo) :  
1-800-962-5064

Programme de dépistage anonyme du VIH de la Région de Lower Hudson Valley :  
1-800-828-0064

Programme de dépistage anonyme du VIH de la Région de l'ouest (région de Rochester) :  
1-800-962-5063

Programme de dépistage anonyme du VIH de Long Island (Suffolk/Nassau) :  
1-800-462-6786

Programme de dépistage anonyme du VIH de la Région centrale de New York :  
1-800-562-9423

**Ville de New York : 311 pour obtenir des renseignements sur les cliniques de MST du DOHMH**

**Pour obtenir plus de renseignements et une assistance :**

**Ligne d'assistance gratuite VIH/SIDA de la ville de New York :**

1-800-TALK-HIV (825-5448)

**Lignes d'assistance gratuites sur les MST des Centres nationaux de contrôle des maladies :**

Anglais/Espagnol 1-800-232-4636, ATS 1-888-232-6348

**Ligne d'assistance gratuite de l'État de New York sur le VIH/SIDA :**

1-800-872-2777

**Services partenaires de l'État de New York :**

1-800-541-AIDS

**Programme d'Assistance à la Notification des Personnes à contacter de la ville de New York :**

1-212-693-1419

**Confidentialité :**

Ligne d'assistance gratuite de l'État de New York sur la confidentialité :

Centre d'action légale : 1-212-243-1313 ou 1-800-223-4044

**Programme d'échange de seringues ESAP :**

Anglais : 1-800-541-2437

Espagnol : 1-800-233-7432

**Droits de l'homme/Discrimination :**

Division des Droits de l'Homme de l'État de New York : 1-718-741-8400

Commission des Droits de l'Homme de la Ville de New York : 1-212-306-7500

**health.ny.gov/aids  
nyc.gov/health**

Retrouvez-nous sur :  
health.ny.gov  
facebook.com/NYSDOH  
twitter.com/HealthNYGov  
youtube.com/NYSDOH

